

CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du dix-sept juin deux mille vingt-deux, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. COPÉ, Maire

Mme VIELPEAU, M. ALLARD, Mme BLAY, M. BRAS, Mme MAHOUKOU, Mme PONOT-ROGER, M. TISSERAND, M. DELL'OSTE, M. ABASSI et Mme BUFFE, Adjointes au Maire,

M. PARIGI, M. LOCICIRO, Mme DIOP, M. ATTALI, M. RODRIGUES, Mme VAISSIERE, M GUERRAUD, Mme GILEWSKI, Mme GONCALVES, M. HEMERY, Mme LEFEVRE, Mme GOSELIN, Mme LACROIX, Mme BENAHMED, Mme GUIBEGA, M. BOURGEOIS, M. MALKIC, M. PASTOR, Mme GALAOU, Mme TORNN, M. REZEG, M. MOUKHINE-FORTIER, Mme ROUSSEAU, M. SAVERET

M. MOURADOUDI, Mme DE KESLING, M. GOURDY, M. MARIE-LUCE, M. LELOUP, Mme HUBLET, Mme OZTURK, M. MALKIC (à partir de la délibération n°26) ont donné respectivement pouvoir à Mme BUFFE, M. TISSERAND, M. LOCICIRO, Mme PONOT-ROGER, Mme DIOP, M. HEMERY, Mme LACROIX, Mme VIELPEAU

Absents excusés : M. SISSOKO, Mme EBOUMBOU, Mme IMA,

Mme BUFFE est désignée comme secrétaire de séance.

Date de Notification	Date d’Affichage 01/07/2022	N° de délibération 22060628	Direction des Affaires Juridiques
-----------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	--

Objet : Rue de la Cave aux Hérons : acquisition par la Ville d’une emprise appartenant aux époux VALTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le courrier de proposition de prix de la Ville du 23 mars 2022,

VU les courriers de réponse des propriétaires des 31 mars et 17 mai 2022,

VU le plan ci-annexé,

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté par un géomètre une différence entre la propriété de Monsieur et Madame VALTRE, demeurant à Meaux 13 rue de la Cave aux Hérons, et l'existant,

CONSIDÉRANT qu'il convient de régulariser la situation en intégrant cette emprise en nature de trottoir de 16 m², cadastrée section AN n°898 partie, dans le domaine public communal,

CONSIDÉRANT que les époux VALTRE ont accepté cette cession à l'euro symbolique, frais de géomètre et d'acte à la charge de la Commune,

CONSIDÉRANT que la valeur vénale de cette emprise n'excédant pas 180.000 euros, l'avis des domaines n'est pas requis,

OUI M. COPÉ, Rapporteur en Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Mme VIELPEAU n'a pas pris part au vote,

AUTORISE l'acquisition au prix d'un euro par la Ville de Meaux de l'emprise de 16 m² sise à Meaux, rue de la Cave aux Hérons, cadastrée section AN n°898 partie, appartenant aux époux VALTRE,

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune,

DECIDE de classer ladite emprise dans le domaine public,

AUTORISE le Maire à signer tous actes relatifs à cette acquisition et tous actes de constitution de servitude rendue nécessaire pour l'exploitation normale de cette emprise qui serait stipulée sans indemnité au profit de la Ville de Meaux ou des époux VALTRE en qualité de fonds dominant ou de fonds servant.

Le Maire,



Jean-François COPÉ



GEOMETRES-EXPERTS - BUREAU DETUDES VRD

PARC FARADAY - Bat 4 - 1. Av. Christian Doppler
77700 SERRIS
Té : 01 60 43 13 44 - Fax : 01 60 43 13 54
E-mail : contact@sogefra.com - www.sogefra.com

Ind	Date	Modifications	Etabli	Verifié	Approuvé
0	13/05/2022	EDITION DU DOCUMENT	LQ	JLM	CMA

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE MEAUX

Propriété sise,

13, rue de la Cave aux Hérons

Cadastrée section AN n°898

PLAN DE DIVISION

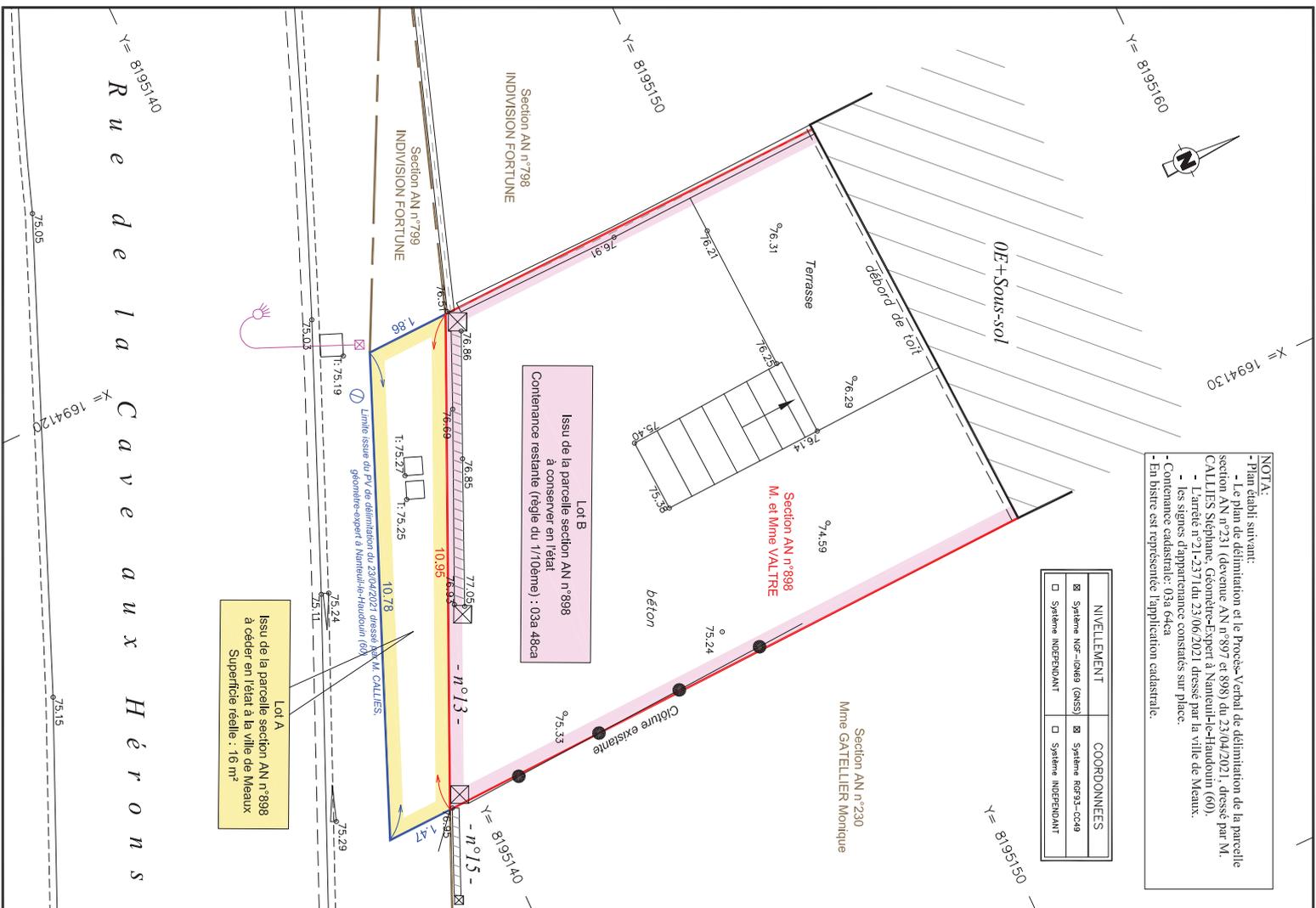
DATE : Levé effectué le mardi 3 mai 2022

SCHELLE : 1/100ème

NATURE DES TRAVAUX	FICHER	IND
DOSSIER	2022-346_DIVISION_IND0.dwg	0

Accusé de réception en préfecture
077-217702844-20220624-22060628-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception en préfecture : 09/06/2022

SOGEFRA S.A.R.L. au capital de 50 000 Euros - Ordre des Géomètres-Experts n° 20704
Siège social : PARC FARADAY - Bat 4 - 1. Av. Christian Doppler - 77700 SERRIS (Agence Ile de France)
Bureau secondaire : 64 Avenue d'Orchamille - Cap Sud - 92520 SAINT MAUR (Agence Centre)



NOTA:

- Plan établi suivant:
- Le plan de délimitation et le Procès-Verbal de délimitation de la parcelle section AN n°231 Géomètre-Expert à Nanterre-Hautdouin (60).
- L'arrêté n°21-23171 du 23/06/2021 dressé par la ville de Meaux.
- Les signes d'appartenance constants sur place.
- Contenance cadastrale: 03a 64ca
- En bistre est représentée l'application cadastrale.

NIVELLEMENT	COORDONNEES
<input checked="" type="checkbox"/> Système NAF-Ignex (GNSS)	<input checked="" type="checkbox"/> Système RERS-CC&R
<input type="checkbox"/> Système INDEPENDANT	<input type="checkbox"/> Système INDEPENDANT

Lot B
Issu de la parcelle section AN n°898
à conserver en l'état
Contenance restante (règle du 1/10ème) : 03a 48ca

Lot A
Issu de la parcelle section AN n°898
à céder en l'état à la ville de Meaux
Superficie réelle : 16 m²